

- PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU MERCREDI 03 DÉCEMBRE 2025

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.135

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 27 novembre 2025, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

<p>Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne M. BUTCHER Gérard Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIÉVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine M. SENECALE Yannick M. MARLOT Loïc Mme ROUSSEAU Marie-José M. SERGENT Didier M. IVART Yves</p>	<p>Conseillers absents excusés et représentés : Mme DREUSLIN Estelle Mme HECTOR Ludivine Mme NOËL Laure M. LEPRÊTRE Médéric</p> <p>Conseillers absents excusés sans pouvoir : Mme BARDEAUX Sandrine M. JOLIE Pascal Mme SAUVAGE Edith Mme GUILLOU Elodie M. LAMIRAND Christophe Mme REBOUL Sophie</p> <p>Conseillers absents non excusés : Mme HEMBERT Axelle M. PORTUÈSE Aurélien</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Intervention de Monsieur Sergent pendant l'appel qui souhaite savoir si le quorum est atteint. Monsieur le Maire lui propose d'attendre la fin de l'appel avant de lui répondre.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le quorum est atteint avec 17 Conseillers présents.

Monsieur DEVIN Serge est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté techniquement par Madame Linda Navet.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 24 septembre 2025 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : par 21 voix « POUR ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites données aux demandes de subventions : « depuis notre dernière séance plénière, elles concernent les participations financières d'un montant de :

- 1 million d'euros de la Région des Hauts-de-France pour l'opération requalification des quais du Wimereux,
- 90.000 euros de l'Etat au titre de la D.S.I.L. pour l'extension de la Mairie dans le cadre du projet des Quais,
- 15.000 euros du Département du Pas-de-Calais / Etat au titre des amendes de police pour la création de parcs de stationnement dans le projet de requalification des quais du Wimereux,
- 40.000 euros du Département du Pas-de-Calais pour la création du pumtrack,
- 117 153 euros du Département du Pas-de-Calais pour la phase 2B de l'église Immaculée Conception,
- 4 800 euros du Département du Pas-de-Calais pour des spectacles d'été,
- 4 875,06 euros de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour la rénovation des locaux du Relais Petite Enfance,
- 2.236,75 euros de la Région Hauts-de-France pour la rénovation du monument aux morts,

Soit, depuis le début du mandat, un total cumulé de 3.529.840,19 euros de subventions notifiées.

Je remercie chaleureusement les financeurs pour leur participation qui marque l'intérêt porté à notre Commune et à son développement. »

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal et donne la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n° 1 à 9.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_1 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2025.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 3 pour le budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	34 920.11	34 920.11
Total investissement	2 347 541.28	2 347 541.28
TOTAL GÉNÉRAL	2 382 461.39	2 382 461.39

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.3
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	60632	Verseuses à pompe Inox	691.20
11	60636	Vêtements de travail nouveau policier	1 500.00
845	60636	Régl. Vêtements de travail nouveau policier	- 1 500.00
020	6188	Régl. Verseuses à pompe Inox	- 691.20
020	6188	Intervention chef de projet logiciel Ev@l (entretiens pro)	1 950.00
510	62268	Arrêté d'alignement 2025 (Latitudes) - Forfait semestriel	4 540.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	6811	Dotations aux amortissements au prorata temporis	28 430.11
TOTAL			34 920.11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.3
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
633	70841	Régl. Coût salarial Camping 2025	10 000.00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
020	747888	Régl. participation CAF PSU Nougatine	23 850.00
77 - PRODUITS SPECIFIQUES			
01	773	Régl. Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 070.11
TOTAL			34 920.11

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.3
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
212	2031	Maitrise d'Œuvre bardage Pasteur non réalisé	- 20 000.00
511	2031	Régul. Poteaux incendie	- 6 000.00
76	2031	Avenant 1 MOE Pont - INGETEC Autorisation environnementale	18 468.00
845	2031	Marché subséquent n° 3 - 141 450,60 € TTC (65 000 € mis en DM 2)	76 450.60
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
020	21311	Armoire électrique Centre Administratif	6 000.00
211	21312	Travaux toiture Kergomard non réalisé	- 50 000.00
211	21312	Passage en LED école Kergomard	717.05
511	21314	Régul. Poteaux incendie	- 2 317.68
020	21318	Régul. Passage en LED école Kergomard et cantine scolaire	- 1 598.16
281	21318	Passage en LED cantine scolaire	881.11
12	2158	Poteaux incendie	8 317.68
020	21848	Table d'honneur design nouvelle salle de réunion	37 000.00
202	21848	Mobilier nouvelle salle de réunion	50 000.00
020	2188	Projecteur salle de réunion	12 000.00
020	2188	Ecran tactile extérieur Centre Administratif	12 000.00
211	2188	Clôture et portail - Ecole Kergomard	- 6 000.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
845	2313	Equilibre sur provision pour travaux	1 377 895.91
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES			
01	2116	Transfert des frais d'études et insertion	12 420.00
01	21311	Transfert des frais d'études et insertion	1 281.43
01	21312	Transfert des frais d'études et insertion	1 607.14
01	21313	Transfert des frais d'études et insertion	1 362.86
01	21314	Transfert des frais d'études et insertion	15 529.24
01	21318	Transfert des frais d'études et insertion	136 790.08
01	21534	Transfert des frais d'études et insertion	15 211.80
01	2188	Transfert des frais d'études et insertion	1 140.63
01	2313	Transfert des frais d'études et insertion	125 560.54
01	2315	Transfert des frais d'études et insertion	522 823.05
TOTAL			2 347 541.28

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.3
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
845	1322	Subvention Régionale - Requalification des quais et extension du Centre Administratif	1 000 000.00
845	13251	Subvention CAB - DSCE (354 894,91 €) + bonification environnementale (35 489,49 €)	390 384.40
845	1335	Amendes de Police Requalification des Quais	15 000.00

23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
845	2315	Financement CAB Convention CMO Schéma Directeur Cyclable	80 000.00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	28041582	Amortissements au prorata temporis	7 107.86
01	2805	Amortissements au prorata temporis	2 643.97
01	281831	Amortissements au prorata temporis	1 288.91
01	281838	Amortissements au prorata temporis	2 075.76
01	281848	Amortissements au prorata temporis	- 71.44
01	28188	Amortissements au prorata temporis	15 385.05
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES			
01	2031	Transfert des frais d'études	821 233.37
01	2033	Transfert des frais d'insertion	12 493.40
TOTAL			2 347 541.28

La présentation de la DM Ville a donné lieu à quelques échanges :

Intervention de M. Sergent lors de la présentation du 012 qui demande le détail des honoraires de conseil pour le poste 510. **M. Boutleux** informe qu'il peut mais il l'a déjà détaillé en commission. **M. Sergent** informe qu'il n'était pas là.

M. Sergent : « 23 850 c'est ? je n'ai pas compris. »

M. Boutleux : « régularisation de la participation de la Caisse d'allocations Familiales pour le multi-accueil Nougatine. »

Frais maîtrise d'œuvre de la phase 2 des quais :

M. Sergent : « Ce sont des frais qui n'ont pas pu être pris en compte à l'origine dans les marchés initiaux ? »

M. Boutleux : « Non, ce sont des frais de maîtrise d'œuvre. »

M. Sergent : « La maîtrise d'œuvre a aussi un marché donc ce n'était pas pris en compte dans leur marché initial. Ce sont des travaux supplémentaires. »

M. Boutleux : « Il y a 76 450 moins 141 450 et 65 000 que l'on a mis en DM. On avait mis les 65 000 en DM, il y a donc moins 180 000. Il y a donc une dépense de 76 000 en plus. Ce qui avait été mis en maîtrise d'œuvre en DM 2 c'était 65 000 mais là, il y en a pour 141 000. »

M. Sergent : « Ce sont des travaux qui sont prévus autour des quais, c'est ça ? »

M. Boutleux : « Oui, la phase 2. »

M. Sergent : « Ceux-là, ils n'avaient pas été prévus ? »

M. Boutleux : « C'est la maîtrise d'œuvre. »

M. Sergent : « Ce n'est pas rien 76 000 pour la maîtrise d'œuvre ! »

Projecteur pour la salle de réunions.

M. Sergent : « Ce n'était pas prévu initialement ? »

M. Boutleux : « C'était prévu de le faire mais de fixer exactement les sommes, non. On a pris le temps de voir ce que l'on allait faire et suivant la construction, de voir la salle et comment l'aménager. Le Conseil Municipal se tiendra là-bas, il faut donc voir la répartition des tables et de l'agencement avec les spectateurs. Ce qui a pris du temps. »

M. Sergent : « Ce n'est pas dans la mission de l'architecte ça ? »

M. le Maire : « D'acheter le mobilier ? »

M. Sergent : « Oui. »

M. le Maire : « Pour le mobilier, c'est notre mission à nous. C'est comme pour une maison, vous n'achetez pas un canapé avant de construire la maison. »

M. Sergent : « Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'était pas prévu initialement. »

M. Boutleux : « On savait très bien que l'on allait devoir faire un budget mais on n'avait pas exactement évalué la somme. Mais ça n'a pas été fait par l'architecte. »

M. Boutleux termine la présentation par l'équilibre en 041 grâce aux subventions reçues et replacées dans les chapitres qui correspondent.

M. Sergent : « Oui mais là les subventions ça fait quoi ? 1 million 400, 1 million 500 ? »

M. Boutleux : « C'était 1 million 377 mille. »

Nouvelle intervention de M. Sergent : « Dans l'opération patrimoniale, il y a quand même des sommes importantes.

M. Boutleux : « Ce sont les travaux. »

M. Sergent : « Ce sont des coûts qui viennent se superposer aux coûts initiaux, c'est ça ? »

M. Boutleux : « A l'heure actuelle nous sommes à la finalité de la phase un pour le tout début d'année 2026, l'aménagement des espaces publics le montant est de 5 738 212,52 HT soit 6 885 655,02 TTC. Subvention obtenue : 50 %. Sur un projet comme ça, je pense que 50 % ce n'est pas rien. Suite à nos engagements et au vu des moments de plantation, vous pouvez voir que la végétation arrive au quai Giard comme prévu en novembre. On ne plante jamais au mois de juillet. L'extension du Centre Administratif, le montant est de 2 215 078,53 HT soit 2 658 094,24 TTC, subvention obtenue : 40 %. Les travaux vont bon train et correspondent à notre planning. On savait que l'on finissait en décembre pour réinvestir les locaux pour fin janvier début février 2026. Donc il est évident que quand on fait les DM avec toutes les études, les sommes sont importantes.

M. Sergent : « Je suis bien placé pour le savoir. »

M. le Maire : « Avez-vous encore des questions ? »

M. Sergent : « La seule question que j'ai, c'est que tout cela se rapporte forcément à un budget primitif. Ce qui serait intéressant d'avoir c'est un comparatif entre les deux. »

M. Boutleux : « Vous avez le BP 2025, donc vous pouvez regarder mais si vous voulez on pourra vous faire un retour de l'épargne nette, la capacité de désendettement... et de voir que les finances de la Ville se portent bien malgré tous les travaux. »

M. Sergent : « Je vous le souhaite. Est-ce que l'on peut avoir un état comparatif ? le budget initial et ... »

M. le Maire : « Le Budget Primitif vous l'avez ! »

M. Sergent : « Vous m'excuserez mais je ne suis pas en mairie tous les jours. »

M. le Maire : « Vous pouvez le faire chez vous avec vos collègues il me semble. »

M. Sergent : « Oui je le ferais chez moi. Merci de la collaboration. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 20 voix « POUR »

1 voix « CONTRE » (M. Sergent Didier).

DÉLIBÉRATION N° 20251203_2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2025.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 3 pour le budget du camping municipal l'Olympic de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	21 360.00	21 360.00
Total investissement	2 680.55	2 680.55
TOTAL GÉNÉRAL	24 040.55	24 040.55

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.3
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
633	60611	Régl. eau	1 650.00
633	60612	Régl. électricité	2 500.00
633	60622	Régl. carburant	200.00
633	61351	Régl. location nacelle réparation filets terrain multisports	360.00
633	615221	Provision réparation et entretien bâtiment	2 964.45
633	6188	Régl. intervention nid de guêpes et mise à jour page Web	255.00
633	627	Régl. frais cartes bancaires et commissions PAYFIP	750.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
633	6215	Régl. Personnel Camping Municipal	10 000.00
042 - OPERATIONS ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS			
01	6811	Dotation aux amortissements au prorata temporis	2 680.55
TOTAL			21 360.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.3
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
633	70328	Excédent redevances camping	17 000.00
633	7088	Régl. ventes diverses (Wifi - Jetons machine à laver et sèche-linge)	3 960.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
633	75888	Régl. indemnisation assureur dégradation support barrière	400.00
TOTAL			21 360.00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.3
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
633	21848	Régl. acquisition de 2 fauteuils de bureau	156.41
633	2188	Provision pour équilibre	2 524.14
TOTAL			2 680.55

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.3
040 - OPERATIONS ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS			
633	2805	Amortissements au prorata temporis	266.08
633	28188	Amortissements au prorata temporis	2 414.47
TOTAL			2 680.55

Intervention de M. Sergent qui demande ce que signifie le « GFP ». M. le Maire répond que le GFP correspond à un groupement de communes à fiscalité propre pour les communes membres de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_3 : PROCÉDURE BUDGÉTAIRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE.

M. Boutleux présente la délibération et explique la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, en autorisant le recours à cette procédure dans le cadre du budget général de la Ville.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		EUROS
20-2031-020	Frais d'études - Centre Administratif et Mairie	200 000,00
20-2031-312	Frais d'études - Eglise	200 000,00
20-2031-313	Frais d'études - Bibliothèque	100 000,00
20-2031-7222	Frais d'études - Digue	10 000,00
20-2031-76	Frais d'études - Pont Napoléon	300 000,00
20-2031-845	Frais d'études - Voirie et quais	300 000,00
20-2033-020	Frais d'insertion divers	50 000,00
20-2051-020	Logiciels	150 000,00
21-21311-020	Constructions - Bâtiments publics - Hôtel de Ville	150 000,00
21-21312-212	Constructions - Bâtiments publics - Bâtiments Scolaires	150 000,00
21-21313-4222	Constructions - Bâtiments publics - Bâtiments Sociaux	150 000,00
21-21314-321	Constructions - Bâtiments publics - Bâtiments Sportifs	150 000,00
21-21318-020	Constructions - Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	150 000,00
21-21534-814	Eclairage Public	150 000,00
21-21578-822	Matériel et outillage de voirie	150 000,00
21-21828-020	Véhicules divers	150 000,00
21-21831-212	Matériel informatique scolaire	50 000,00
21-21838-020	Matériel informatique Mairie	100 000,00
21-21841-212	Matériel de bureau et mobilier scolaire	50 000,00
21-21848-020	Matériel de bureau et mobilier Mairie	100 000,00
21-2188-020	Acquisitions diverses	100 000,00
23-2313-020	Constructions en cours (Centre administratif)	500 000,00
23-2315-845	Installations, matériel et outillage technique en cours (voirie)	500 000,00
TOTAL GÉNÉRAL		3 910 000,00

Intervention de Mme Rousseau : « En ce qui concerne la bibliothèque, ce serait éventuellement un nouveau bâtiment. Pour les frais d'études ? »

M. le Maire : « Ce sont des frais d'études pour voir les besoins de la bibliothèque. »

Mme Rousseau : « Lors de la commission j'avais noté frais d'étude 100 000 € pour la bibliothèque je n'avais pas posé la question s'il y avait un projet en cours. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 20 voix « POUR »

1 « ABSTENTION » (M. Sergent Didier).

DÉLIBÉRATION N° 20251203_4 : PROCÉDURE BUDGÉTAIRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 - CAMPING MUNICIPAL.

M. Boutleux présente la délibération et explique la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, en autorisant le recours à cette procédure dans le cadre du budget du Camping Municipal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		EUROS
20-2051-633	Logiciels	4 000,00
21-2128-633	Agencements et aménagements de terrain (portail)	4 000,00
21-21838-633	Matériel informatique	2 000,00
21-2188-633	Bornes électriques + étrier - Terrasses Mobil home - Tables Pique-Nique	16 000,00
23-2313-633	Constructions en cours	4 000,00
TOTAL GÉNÉRAL		30 000,00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_5 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2026.

M. Boutleux explique qu'il s'agit de verser, avant le vote du Budget Primitif 2025, des acomptes à des organismes qui en ont besoin dans leur fonctionnement.

Il s'agit :

- Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Wimereux 15 000 €
- Centre SocioCulturel Audrey Bartier 200 000 €
- Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux 200 000 €

Intervention de M. Sergent qui demande si le Club Nautique a le droit à ce versement d'acomptes. M. Boutleux l'informe que le Club Nautique ne fait pas partie de ces associations car ses subventions sont versées par rapport à un plafond.

M. Sergent en profite pour informer des quelques dégradations d'une partie du bâtiment du Club Nautique qui se détériore vers le Nord. »

M. Boutleux : « Il va falloir s'y pencher fortement car en plus cela relève des compétences de la C.A.B. donc c'est possible que l'on ait le droit d'avoir une subvention de 25 % sur les travaux. Faire des réparations par la Ville par petits points, on ne va pas s'en sortir. Donc je suis pour faire, comme cela fait partie des sports d'eau de la compétence de la C.A.B., on peut avoir une subvention particulière donc il faut qu'on voit bien le sujet, que l'on liste tous les problèmes du Centre Nautique. Et de faire une déclaration pour faire des travaux lourds. On a besoin de vous pour ça »

M. Sergent : « C'est quand même un club qui est deuxième au niveau national des planches à voile. Quand je vois certaine subvention de la C.A.B. pour le foot de 250 000 € alors que nous nous sommes quand même deuxième au niveau national avec 5 employés. Je compte sur vous M. Boutleux en tant que représentant de la C.A.B. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_6 : DÉTERMINATION DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES 2026 - VILLE ET C.C.A.S.

M. Boutleux sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter les nouveaux taux 2026 concernant la procédure d'avancement de grade des agents remplissant toutes les conditions nécessaires, conformément aux décrets de la Fonction Publique en vigueur et dans le respect des Lignes Directrices de Gestion dans la Collectivité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_7 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUTS DE POSTES.

M. Boutleux sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal à la nomination d'agents dans le cadre d'un avancement de grade, conformément aux lignes directrices de gestion, il s'avère nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES.

M. Boutleux sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal afin de rapprocher les postes inscrits, des postes vacants, et ainsi supprimer 20 postes qui ont été libérés suite à des départs en retraite, des avancements de grade ou de recrutements.

Intervention de M. Sergent qui souligne qu'il faut une période d'initiation pour comprendre. Mme Rousseau dit qu'avec les deux tableaux comme ça, ça va et elle demande le nombre d'agent. M. le Maire informe qu'il y a 131 agents municipaux Ville et C.C.A.S.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_9 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

Monsieur Boutleux demandé au Conseil Municipal de décider de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,

pour les services de l'administration générale, techniques, de la police municipale et de l'occupation du domaine public, des sports et le camping municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_10 : ENGAGEMENT DES DÉMARCHES VISANT A LA RÉGULARISATION D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS D'UN OUVRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le pont Napoléon est un ouvrage communal qui surplombe le domaine public maritime, l'Etat étant propriétaire du lit du Wimereux et de ses berges.

Cette situation juridique s'appelle une superposition d'affectation. Elle est gérée par une convention entre les deux propriétaires.

En son absence, on profite de la démolition reconstruction du Pont Napoléon, pour régulariser la situation en établissant cette convention de superposition de gestion.

Elle doit être en vigueur avant le démarrage des travaux et perdurera pendant la phase d'exploitation ultérieure.

En conséquence, Monsieur le Maire demande de l'autoriser à déposer et à élaborer un dossier de demande de superposition d'affectations auprès des services de l'État et de l'autoriser à la signer.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la délibération suivante est une délibération de déport, dans un dossier d'urbanisme le concernant. Avant de quitter la salle, il invite le Conseil Municipal à voter pour que Monsieur Boutleux puisse prendre la présidence le temps de cette délibération. Aucune objection n'étant faite, Monsieur Boutleux devient Président de la séance pour la délibération n° 11.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_11 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME.

Monsieur Boutleux demande à l'Assemblée de le désigner pour signer tous les documents d'urbanisme sollicités par le notaire instrumentaire qui sont nécessaires à la rédaction de l'acte de vente dans lequel le Maire est intéressé.

Monsieur Boutleux, 1^{er} Adjoint, invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire réintègre l'Assemblée et reprend la présidence du Conseil Municipal. Il passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour la présentation des rapports de la C.A.B. des délibérations n° 12 à 14. Il s'agit de portés à connaissance, il n'y a donc pas de vote.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_12 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_13 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_14 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - EXERCICE 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Lors du rapport sur l'eau potable, intervention de Mme Rousseau lorsque M. Boutleux parle d'amélioration de l'eau produite. Demande s'il a bien dit « amélioration » ?

M. Sergent : « J'ai tout simplement lu dans la presse qu'il est à noter qu'il y a de plus en plus, pas le secteur C.A.B., mais sur la manche, la Mer du Nord, de polluants qui viennent dans les eaux potables. Alors qu'en sera-t-il exactement ? car il y a de plus en plus de fuites dans le secteur de Montreuil qui créent des problèmes de tassement de terrain dont des fissurations. Il faut donc rester vigilant avec Véolia. Il reste encore combien de pourcentage de perte au total s'il y a des fuites un peu partout ? »

M. Boutleux : « Normalement c'est établi à 96,1 % L'indice linéaire de perte diminue 3.63 mètres cubes par jour par kilomètre. »

M. Sergent : « Il faut être très vigilant. »

M. Boutleux : « Oui c'est sûr. Et à chaque fois que l'on a des rapports par rapport à l'eau potable, c'est à chaque fois pour la recherche des fuites. »

M. Sergent : « Il y en a encore pas mal. Et il y a de plus en plus de polluants chimiques dans l'eau potable. Donc j'ai lu ça dans le journal et notamment plus sur la Somme »

Lors du rapport sur l'assainissement, intervention de M. Sergent « Si je peux me permettre dans la rue où j'habite, rue Pierre André Wimet, il y a toujours du papier hygiénique qui remonte par le regard d'eaux pluviales en cas de fortes pluies, les trappes en fonte s'ouvrent sur la chaussée.

Cela vient d'être refait donc je ne comprends peut-être pas tout mais si j'ai bien compris une chose c'est qu'il y a encore 30% des rejets qui ne sont pas conformes. »

M. le Maire : *« On a interpellé à nouveau la C.A.B. à ce sujet pour les différents quartiers concernés, la C.A.B. va faire à nouveau le nécessaire chez les particuliers qui ne sont pas reliés. »*

M. Sergent : *« Je vous ai écrit à ce sujet-là. Ça fait 12 ans que cela dure. »*

M. Boutleux : *« Oui mais ce n'est pas une obligation. On propose aux gens et s'ils ne le font pas, ils sont taxés ce qui leur coûte moins cher que de faire des travaux. »*

M. Sergent : *« Ça c'est un problème législatif. »*

M. Boutleux : *« Je suis d'accord mais bon... »*

M. Sergent : *« Les eaux vanes se mélangent aux eaux de pluie, là, déjà, on ne comprend pas. Et en plus, on fait remonter toutes les eaux de pluie dans la station d'épuration et l'été, comme on est en surpopulation, il y a une partie qui se vide dans le Wimereux. On dira que j'ai une vision très étriquée quand je m'arrête à ma rue, mais il y a toujours du papier hygiénique qui remonte. Et le réseau a été refait. »*

M. le Maire : *« Ce n'est pas une question de réseaux. C'est une question que les gens ne sont pas raccordés. »*

M. Sergent : *« Il n'empêche qu'il y a un mélange entre les eaux pluviales et les eaux vanes ! »*

M. le Maire : *« Les gens ne sont pas reliés. Ils se font contrôler et taxer sur leur facture mais on ne peut pas les obliger à le faire. A chaque fois qu'il y a un suivi de problématique de fortes pluies, on fait passer la balayeuse pour ce soit nettoyé. La C.A.B. fait des contrôles. »*

M. Sergent : *« Il suffit de couper l'eau à ce qu'ils ne le font pas. »*

Lors du rapport sur les déchets, intervention de M. Sergent : *« Il y a quand même pas mal de manque de civisme quand on regarde dans les poubelles. Les poubelles plastiques qui sont jetées dans les containers ad hoc, ce n'est pas compliqué de marcher dessus et de l'écraser. Et il y a des poubelles qui restent en permanence sur les trottoirs, ce n'est pas normal et avec le vent, elles traversent la route. »*

M. Boutleux : *« Néanmoins, par rapport à la valorisation des déchets ménagers, il y a une mention pour la valorisation énergétique des ordures ménagères en tonne, des 3 %, il y a une diminution des reflux de tri 518 tonnes moins 33 %. il y a du progrès même si le civisme n'existe pas pour tout le monde, il y en a quand même qui se rendent compte que cela est important.*

DÉLIBÉRATION N° 20251203_15 : DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - SECTEUR DE LA RONVILLE - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RÉSERVE INCENDIE DE TYPE BACHE DE STOCKAGE D'EAU SUR TERRAIN PRIVÉ.
Monsieur le Maire propose par cette délibération de résoudre un problème de défense incendie dans le secteur de la Ronville, à savoir 3 maisons sur Wimereux et 3 maisons sur Wimille.

Il s'agit, pour cela, de la mise en place d'un dispositif de réserve incendie de type bache de stockage d'eau pour assurer la défense incendie de ce secteur (dispositif planifié dans le Schéma Communal de Défense Extérieure validé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS - en date du 24 septembre 2021).

Cette bache pourrait être implantée chez l'un des propriétaires wimereusiens, qui est enclin à mettre à disposition une partie de sa propriété.

Pour cela, il faut établir un ou des contrat(s) (convention, bail emphytéotique, acquisition foncière...) avec les différentes parties (dont la commune de Wimille) qui devra préciser, tant dans la phase travaux que celle d'exploitation, les conditions d'utilisation et d'entretien du Point d'Eau Incendie (PEI), les contrôles à effectuer, la signalisation, le financement...

Monsieur le Maire propose donc de valider le principe de la création d'une bache de stockage d'eau sur le secteur de la Ronville sur un terrain privé et de m'autoriser à solliciter l'accord écrit :

- du propriétaire de la parcelle pour la mise à disposition d'une partie de son terrain pour l'installation de cet équipement,
- de la commune de Wimille pour sa participation financière à la création de cet équipement.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à déposer auprès du SDIS le dossier d'étude d'implantation d'un point d'eau naturel ou artificiel pour le nouvel emplacement de la bache incendie.

Il demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la rédaction d'un ou des contrat(s) (convention, bail emphytéotique, acquisition foncière...) avec les différentes parties précisant, tant dans la phase travaux que celle d'exploitation, les conditions d'utilisation et d'entretien, les contrôles à effectuer, la signalisation, le financement... du PEI.
- de l'autoriser à entrer en négociation avec le propriétaire pour définir le type de contrat satisfaisant l'ensemble des parties et permettant de sécuriser juridiquement ce projet et de signer tous les documents en découlant.
- de l'autoriser à solliciter tous les organismes (État, Communauté d'agglomération du Boulonnais...) susceptibles de subventionner ce type d'équipement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_16 : ACQUISITION DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur Devin explique à l'Assemblée que dans une stratégie globale de prévention, il est demandé au Conseil Municipal de valider le projet d'acquisition et d'installation de deux radars pédagogiques, hameau de Terlincthun et rue du Bon Air, emplacements identifiés comme parmi les plus sensibles sur la commune de Wimereux et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention au titre des amendes de police et à signer tous les documents s'y rapportant.

Une remarque de M. Sergent : « Sur le radar qui était au pied de la rue Carnot. Il était un peu loin de la rue... »

M. le Maire : « Oui, il devait être changé. »

M. Sergent : « Est-ce qu'on ne peut pas mettre en place ce qui a été mis du côté de Isques avec les feux tricolores qui semblent vachement efficaces pour réduire la vitesse. »

Mme Rousseau : « J'allais en parler aussi. On appelle cela les feux intelligents ou comportementaux. Cela incite les personnes qui roulent un peu vite à ralentir puisqu'en fait ils sont rouge et quand on approche ils passent au vert. »

M. Sergent : « Si on est à la bonne vitesse. »

Mme Rousseau : « Oui si on roule à la bonne vitesse. Je circule pas mal sur le Département et effectivement à Isques, Hesdin l'Abbé, toute la chaussée Brunehaut, il y a plusieurs villages et moi-même, je ralentis alors que quand je vois que ça clignote, je ralentis moins. »

M. le Maire : « A l'entrée de Wimereux, vous avez vu il y a un flash. Il vous flashe quand même. Quand on roule trop vite, il y a un flash, votre plaque est enregistrée. »

Mme Rousseau : « Non. »

M. le Maire : « Non mais le flash c'est vrai. »

Mme Rousseau : « Non mais il me semblait que c'était plus dissuasif pour les personnes qui ont tendance à rouler vite. De toute façon, ils sont obligés de ralentir, sinon ils brûlent le feu rouge, voilà c'est une réflexion. »

M. le Maire : « C'est les mêmes qui sont implantés à Wimille ? »

Mme Rousseau : « Oui dans la rue principale de l'école. »

M. le Maire : « C'est un gros coût. »

Mme Rousseau : « Oui mais il y a des subventions »

M. Devin : « Je crois que l'on ne peut pas le faire parce qu'en fait il y a des intersections qui sont trop rapprochées et il y a une réglementation qui dit qu'on ne peut pas mettre de feux tricolores. »

Mme Rousseau : « A Wimille, il y a des intersections aussi dans la rue principale. Et pour le coup, il y a des subventions. »

M. Devin : « Oui mais on s'était renseigné et on ne pouvait pas le faire à cause de ça, des carrefours trop rapprochés. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_17 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ DE MEMBRES DE DEUX ASSOCIATIONS MUSICALES WIMEREUSIENNES AU CONSERVATOIRE DU BOULONNAIS - ANNÉE 2025-2026.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du transfert de la compétence « Culture-Ecole de Musique » à la Communauté d'agglomération du Boulonnais depuis septembre 2007, il propose la prise en charge des frais d'inscription, de formation musicale et instrumentale, de trois membres de deux associations wimereusiennes pour un montant total de 534 € (*cinq cent trente-quatre euros*).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20251203_18 : PONT NAPOLÉON - TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le territoire de la ville de Wimereux possède la particularité d'être coupé d'est en ouest par le fleuve côtier « le Wimereux », de sorte pour qui veut le traverser du nord et au sud et vice et versa doit obligatoirement emprunter un pont.

Pour cela, il existe deux ponts routiers. Le premier, dit pont Carnot, appartient au Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

L'autre (pont Napoléon) est communal.

Or, cet ouvrage de franchissement, construit en 1947, d'une portée de 31.50 m, a été diagnostiqué en très mauvais état (rapports CONTEX du 09 novembre 2018, confirmé le 19 mars 2020), si bien qu'en 2020, un arrêté préventif du Maire a été signé, interdisant son franchissement par les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Cette mesure, rendue nécessaire pour des raisons de vétusté, d'usure et de sécurité, pénalise le fonctionnement et les flux routiers au sein de la Commune.

C'est pour ces raisons, que profitant du lancement d'une vaste étude de requalification des quais du Wimereux, le pont communal a été intégré dans le plan guide.

Celui-ci, livré en septembre 2022, a défini un ambitieux projet de réaménagement des espaces publics situés autour des quais du Wimereux, de son embouchure jusqu'au Viaduc, marquant la limite avec la Commune voisine de Wimille.

Avec l'appui d'un Bureau d'études spécialisé en ouvrages d'art, AIA Ingénierie, les études menées depuis plus de deux ans ont conclu à une opération impliquant le remplacement total de l'ouvrage, dont les premières estimations avoisinent 2,5 millions d'euros Hors Taxes.

Afin de répondre aux enjeux d'intégration, de respect du paysage et aux demandes fonctionnelles, le nouvel ouvrage sera une structure mixte multi poutres, d'une portée de 40.20 m.

À l'axe, le tablier sera d'une largeur totale de 12.20 m, il s'évasera progressivement pour arriver à une largeur totale de 14.40 m au droit des culées.

La priorité sera donnée aux déplacements doux. Ainsi, l'emprise prévue pour les voitures est de 6.40 m. Elle sera dissociée des mobilités douces par un séparateur de 30 cm de hauteur.

Son plan courbe permet l'élargissement en tête de pont offrant des espaces confortables aux usagers. De plus, ces élargissements permettront de faciliter le croisement des flux cycles, piétons et voitures et le raccord avec les aménagements des quais.

Le profil en long du tablier est proposé avec une légère parabole d'un rayon de 500 mètres, respectant ainsi les normes d'accessibilité.

L'un des partis pris du projet est de se passer de piles ce qui permettra une ouverture hydraulique plus importante facilitant l'écoulement de l'eau et limitant l'ensablement au niveau de l'ouvrage.

Son apparence sobre, légère et aérienne, validée par l'Architecte des Bâtiments de France, permettra au projet de s'intégrer harmonieusement dans une séquence urbaine et paysagère riche.

Enfin, le pont ainsi recréé reprendra sa fonction d'ouvrage de franchissement, qui permet, en cas de neutralisation du quai Giard, la continuité d'un trafic routier qui va bien au-delà d'une desserte locale.

Il s'agit en effet de la continuité de la route touristique de la Côte d'Opale drainant plusieurs milliers de véhicules par jour.

Il convient de préciser que lorsque le réseau routier départemental à l'est de l'ouvrage est inaccessible, ce qui est le cas régulièrement (lors de manifestations, de tenues de marchés hebdomadaires, de travaux ...), la déviation routière se fait par la voirie communale ; le pont Napoléon devenant le seul ouvrage de franchissement du fleuve.

Cet ouvrage communal remplit donc une fonction de substitution au pont Carnot, en ce qu'il permet le maintien et la pérennité des flux routiers.

Il est important de rappeler qu'au-delà des déplacements routiers, le pont va également pérenniser des jonctions piétonnes et vélos, inscrites dans des schémas supra communaux : schéma cyclable de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ou encore la Vélomaritime Eurovélo 4 (dans les deux sens) y passant, démontrant, si besoin était, sa vocation et son utilité supra communale.

Au vu de l'ensemble des enjeux poursuivis, la Ville entend solliciter :

- L'Europe via la Région des Hauts-de-France, au titre du programme de Financement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) priorité 6, lié à « la création d'itinéraires structurants en site propre réservés aux modes actifs » dans le cadre de l'aménagement de la Vélomaritime Eurovélo 4.
- L'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et/ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.),
- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, sur l'enjeu de la continuité du trafic routier départemental.

Sous réserve des dossiers d'autorisation en cours, l'objectif est que les travaux débutent à l'automne 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le projet de remplacement du pont communal Napoléon, de l'autoriser à solliciter les participations financières les plus élevées de l'Europe au titre du Fonds FEDER, de l'Etat et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et de l'autoriser à signer tous les documents en découlant.

Intervention de M. Sergent : « Je fais partie de la Commission d'Appel d'offre depuis un certain temps, c'est à dire un an passé et même plus, on n'a plus accès au marché tant en maîtrise d'œuvre et en maîtrise d'ouvrage sachant que les 18 millions de travaux prévus initialement sont décomposés en tranches de travaux inférieures à 40 000 € seuil de consultation marchés publics et pour les marchés de travaux en-dessous de 5 millions. Tout ça c'est bien dit mais si on avait pu accéder, notamment en commission urbanisme, on ne va pas parler de la dernière à laquelle je n'ai pas assister puisque je n'ai pas été prévenu comme il avait été convenu.

M. le Maire : « Vous avez été prévenu par mail. »

M. Sergent : « Oui mais depuis le début je peux vous sortir toutes les ...

M. le Maire : « ...Ne dites pas que vous n'avez pas été prévenu. Vous avez été prévenu par mail mais vous n'avez pas su ouvrir votre mail, ce n'est pas mon problème. On fait des économies au niveau du papier, on est en pleine écologie, vous en faites partie puisque c'est votre parti. On va remettre les choses en place

M. Sergent : « De tout façon je ne peux pas m'exprimer, vous avez raison.

M. le Maire : « Non ce n'est pas que j'ai raison, tout le monde a reçu son mail. Tout le monde a bien été invité par mail sauf vous, parce que vous n'avez pas su ouvrir votre mail, ce n'est pas de ma faute.

M. Sergent : « Je vous en prie, ce n'est pas que je n'ai pas su ouvrir mon mail mais c'est qu'il est convenu depuis le début que je reçois sur mon mail personnel et dans ma bannette à papier. Toutes les autres y compris pour le Conseil Municipal, cela a été fait mais là cela n'a pas été fait. Alors que pour la commission urbanisme et travaux, j'étais le seul à demander à ce qu'il y ait une commission urbanisme pour voir tous les enjeux.

M. le Maire : « On va arrêter là. On avait fait cette commission mixte pour vous. Je vous le dit. »

M. Sergent : « Je suis passé en mairie jeudi après-midi, on ne m'a rien dit du tout alors que je suis venu chercher mes papiers et c'était à 17H. Ce n'est pas grave, ce que je déplore c'est que là on parle d'un pont qui va être refait et qu'il serait simple de nous montrer un profil, un beau dessin vaud mieux que de beaux discours.

M. le Maire : « Cela a été fait en commission, Mme Rousseau peut confirmer que l'on a vu des plans. »

Mme Rousseau : « On a vu effectivement plusieurs plans. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 20 voix « POUR »

1 voix « CONTRE » (M. Sergent Didier).

DÉLIBÉRATION N° 20251203_19 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Ces décisions ont été publiées et sont consultables sur le site internet de la Ville ainsi que la délibération les rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser ses **questions orales**.*

QUESTION N° 1 posée par Madame Rousseau

Le survol de l'avion de la Frontex des communes de l'agglomération, et notamment notre commune, a déjà fait l'objet de plaintes et de récriminations du fait des nuisances sonores la nuit et au petit matin.

Est-il légal qu'un avion survole ainsi à basse altitude nos communes plusieurs fois par nuit perturbant le sommeil des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes en activité qui se lèvent tôt et nos concitoyens en général.

La législation française sur le survol des villes la nuit est-elle respectée ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Le mardi 25 août 2025, j'ai rencontré en Mairie, Monsieur Vincent LAGOGUEY, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la région Hauts-de-France.

Il était accompagné de Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer, du Commissaire de Police de Boulogne-sur-Mer, ainsi qu'un capitaine, représentant de la gendarmerie.

A ma demande, nous avons fait le point sur la situation migratoire sur le territoire communal.

Sur les 11 points abordés, nous avons évoqué celui en lien avec les nuisances sonores générées par les avions / hélicoptères de surveillance.

Je leur ai rappelé que par deux fois (le 6 septembre 2023 et le 10 janvier 2024), j'avais interpellé Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne sur Mer sur ce sujet, sans retour de sa part.

La réponse du Préfet a été de dire qu'un protocole d'objectivation avait été défini selon deux principes :

- *Les hauteurs de vols avaient été augmentées,*
- *Avec possibilité, à titre exceptionnel, de descendre, si une situation précise avait été repérée (comme par exemple la présence d'un groupe identifié). Mais, dans tous les cas, ce survol ne se faisait que de manière rapide et limitée dans le temps.*

Vous m'indiquez que ce protocole ne serait plus observé et je l'ai personnellement constaté. Aussi, j'ai appelé ce lundi 1^{er} décembre Monsieur le Préfet LAGOGUEY que j'ai personnellement eu afin de lui signaler. Voici, les éléments de réponse qu'il m'a apportés :

« M. le Maire,

Pour faire suite à votre demande relative au survol d'avion au-dessus de la ville de Wimereux, je vous confirme qu'au cours de la dernière fenêtre verte (nuit du 13 au 14 novembre et journée du 14 novembre), 3 avions ont bien survolé la Ville. Ces avions ont volé sur les créneaux suivants :

23H30-02H et 02H30-06H30 (pour la Sabena)

06H30-10H30 et 13H30-17H pour l'avion de la PAF

16H30-20H30 pour l'avion Frontex.

La législation impose aux avions une altitude de vol d'au minimum 500 mètres. L'altitude normale se situe entre 650 et 1000 mètres et l'altitude de vol se fait en fonction de la météo. Cette nuit-là, les conditions météo n'étaient pas dégradées et les avions ont donc volé entre ces deux planchers. »

QUESTION N° 2 posée par Mme Rousseau

La C.A.B. a installé depuis le mois d'avril des points d'apport volontaire pour déposer les déchets alimentaires appelés aussi bio-déchets.

A-t-on un premier bilan de cette opération ?

Les ordures ménagères ont-elles été réduites ?

La C.A.B. a mis à disposition des « bio seaux ». Ne pourrait-on pas envisager une solution plus pratique, permettant de sensibiliser le plus grand nombre à l'utilité et aux avantages du bio Seau, à savoir des petits sacs compostables à placer dans le bio seaux.

La distribution de sacs compostables existe dans d'autres agglomérations tel que la C.U.D. Communauté Urbaine de Dunkerque.

Réponse de Monsieur le Maire :

La collecte des biodéchets s'est mise en place sur notre Commune au 1^{er} avril 2025.

La communication et la concertation ont été soutenues avec :

- *Une réunion publique ;*
- *Une réunion dédiée aux commerçants ;*
- *Des permanences de distribution de bioseaux ;*
- *La distribution en toutes boîtes des nouveaux calendriers avec les nouvelles consignes de tri ;*
- *Le déploiement de 34 points d'apport volontaire dès les deux premières phases sur Wimereux.*

6 mois après la mise en œuvre, il est possible de dresser un premier bilan à l'échelle de l'agglomération (les camions collectant plusieurs communes, il est impossible de faire un bilan par commune mais les taux de remplissage montrent une utilisation homogène sur toutes les communes).

Ainsi de 2023 à 2025 :

- *Pour les ordures ménagères, on constate une baisse de 3502 tonnes, soit moins 17% (alors qu'on tablait sur une baisse de 10 %)*
- *Pour les emballages, c'est + 215 tonnes soit une hausse de 14%,*
- *Pour les papiers cartons, c'est + 166 tonnes, soit une hausse de 6.5%.*

Le bilan environnemental et financier (impact très coûteux des tonnes d'ordures ménagères) est donc très positif avec une forte adhésion de la population.

De plus, le gisement est de très bonne qualité avec peu d'impuretés au méthaniseur.

La commune de Wimereux comptera en tout 61 Points d'Apport Volontaire, la 3^{ème} vague d'installation sera déployée en février / mars 2026.

La tournée de collecte en vélo avec une association pour les gros consommateurs est encore à l'étude (notamment en raison de son coût).

En ce qui concerne la distribution de sacs, l'objectif de l'Etat et des collectivités dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais est de limiter au maximum les tonnages de déchets.

Il s'agit d'une démarche environnementale.

L'usage du bioseau plutôt que des sacs répond naturellement à cet enjeu écologique.

C'est la pratique la moins impactante. Par exemple, pour avoir à moins nettoyer son bioseau, il est possible de disposer du papier journal dans le fond.

C'est aussi la moins coûteuse, la distribution de sacs aurait un coût important en fonctionnement annuel qui impacterait à la hausse la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des habitants.

Or, ces choix ont pour but également de maintenir la TEOM de la C.A.B. parmi les plus basses du Département avec un niveau de services très important : collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères résiduelles, du jaune, du bleu, des déchets verts, des encombrants et du verre avec une amplitude forte des ouvertures des déchetteries 7 jours sur 7.

Les sujets étant épuisés, après avoir invité l'ensemble de l'Assemblée au Village de Noël et souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à tous, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 19.

Le 19 décembre 2025.

Vu le D.G.S.,
[Signature]



Le Président de séance,

Le Maire,

Jean-Luc DUBAËLE.

Le secrétaire de séance,



L'Adjoint au Maire,

Serge DEVIN.